

Date de dépôt : 3 avril 2018

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
MENACE sur la zone agricole de Puplinge**

Rapport de M. Norbert Maendly

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions du Grand Conseil a examiné cette pétition dans sa séance du 26 mars 2018 sous la présidence déterminée de M. Jean-François Girardet. Il était assisté de M^{me} Tina Rodriguez du SGGC et M. Christophe Vuilleumier prenait les notes de séance ; qu'ils en soient vivement remerciés.

Séance du 26 mars 2018 : audition de M^{me} Véronique Argo accompagnée de M^{me} Danielle Luscher et de M. Cédric Asseo, pétitionnaires

M^{me} Argo prend la parole et déclare que cette pétition a récolté 2285 signatures en un laps de temps relativement court, démontrant la volonté des habitants de Puplinge, lesquels souhaitent défendre le territoire de leur commune ; elle rappelle que la prison de Curabilis qui dysfonctionne, a vu le jour en 2014, une construction qui a entraîné la destruction de treize hectares de forêt. Elle rappelle également que la commune de Puplinge est celle qui accueille le plus d'établissements carcéraux du canton ; elle mentionne que la nouvelle prison à construire des Dardelles n'a pas sa place sur le territoire de la commune puisqu'elle ne fera encore que renforcer la cité carcérale déjà existante.

L'auditionnée signale que les nuisances inhérentes à la prison de Champ-Dollon sont nombreuses, nuisances tant sonores que lumineuses ou relevant du trafic généré par le personnel des différents établissements. Elle ajoute que les pétitionnaires se demandent comment il est encore possible d'accroître

l'emprise de cette cité carcérale si proche de la population. Elle remarque à cet égard que les détenus voient la vie quotidienne de la commune et insultent les passants qui s'approchent à proximité de la prison. Elle observe par ailleurs que la Seymaz est devenue une poubelle puisque les détenus qui sont libérés jettent leurs déchets dans cette rivière.

M^{me} Argo se demande comment et pour quelles raisons le DALE peut encore dévaster davantage la zone agricole de la commune mettant en danger la biodiversité de l'ensemble de cette région. Elle rappelle à cet égard les dispositions prises par le Conseil fédéral en faveur de la protection de la biodiversité et répète que le projet de la prison des Dardelles serait « génocidaire » pour la faune vivant sur ce territoire lequel est par ailleurs marécageux et donc peu judicieux pour un tel établissement. Elle rappelle en outre le coût de ce projet de 227 millions et se demande si une solution inter-cantonale ne serait pas préférable ou un site comme celui d'Athenaz qui n'a ni flore, ni faune. Elle évoque alors la Plaine de l'Orbe en remarquant que l'espace serait suffisant dans cette région pour y bâtir un nouvel établissement. Elle rappelle également que le canton de Fribourg a été approché afin d'envisager une solution inter-cantonale, une solution adéquate notamment en termes de places et de coûts mais elle signale que cette piste n'a pas été poursuivie. Elle pense également qu'une nouvelle prison devrait permettre d'accueillir suffisamment de places au vu des incivilités et des crimes en augmentation et déclare que l'avenir est entre les mains de personnes inconscientes. Elle ajoute qu'il est nécessaire de sauvegarder la campagne pour les générations futures et pense en outre qu'il est malheureux que le canton ait la palme de la plus grande infrastructure pénitentiaire du pays.

M^{me} Luscher déclare que les pétitionnaires ont été marqués par le découragement des habitants de la commune qui ont vu les établissements carcéraux se construire successivement. Elle ajoute que les habitants et l'école ne se trouveront plus qu'à 350 mètres des détenus. Elle évoque encore le projet des communaux d'Ambilly à proximité et elle doute que le projet des Dardelles, qui rapprochera le périmètre de la prison des habitations, soit très judicieux. Elle rappelle en outre que le chemin de Champ-Dollon est prisé des Genevois et remarque que l'agrandissement de la prison péjorera largement ce chemin. Elle signale ensuite que des salamandres, des blaireaux et des pics noirs ont disparu depuis la construction de Curabilis. Elle remarque que le projet des Dardelles représente un bétonnage plus vaste que Plainpalais. Elle observe aussi que plus on construit de places de prison, plus on incarcère et remarque que les délais d'incarcération se prolongent ; elle se demande dès lors si le nouveau code de procédure pénale est appliqué

différemment en Romandie que dans le reste de la Suisse. Elle ajoute qu'il n'existe pas d'étude neutre sur la situation carcérale à Genève et se demande s'il ne serait pas possible de concevoir une autre solution que cette fuite en avant. Elle termine en rappelant qu'avec le projet des Dardelles, la prison mesurera un kilomètre de long.

M. Asseo déclare avoir fait signer la pétition et remarque que ce projet provoque beaucoup d'émotion. Il mentionne que l'enjeu, en fin de compte, porte non seulement sur la nature mais également sur les personnes qui ont occupé cette zone. Il rappelle en effet que la zone des Dardelles était un village ouvrier qui avait été voué à la destruction mais il précise que ce bâti avait pu être préservé. Il ajoute que ce territoire a donc une histoire humaine et il pense qu'il est nécessaire de prendre en compte cette dimension.

Il déclare par ailleurs que les mesures envisagées pour les personnes vivant sur place sont révoltantes. Il remarque que ses grands-parents ont amené l'eau, la route, l'électricité et le téléphone et il déclare que ces aspects ne sont pas pris en compte. Il répète que ce terrain a une histoire.

M^{me} Argo ajoute que de nombreuses personnes sont menacées d'expropriation et ne comprennent pas pourquoi les délinquants sont privilégiés à leur détriment.

Le Président demande quel est le statut des terrains dont il est question. M^{me} Luscher répond qu'il n'y a pas de droit de superficie ; elle ajoute que ce sont des terres agricoles hors assolement. Elle remarque également qu'il ne s'agit pas de jardins familiaux et précise qu'un bâtiment légal existe sur son terrain.

M. Asseo ajoute avoir un chalet vivable et aménagé sur son terrain et il remarque y avoir habité.

M^{me} Argo répète que ce sont des chalets avec des parcelles où les gens ne dorment pas, sauf exceptions, mais remarque qu'il ne s'agit pas de jardins familiaux.

M. Asseo mentionne tirer une partie de sa subsistance de son terrain pour lui et sa famille et remarque que le canton ne lui propose rien en échange ; il sait, au vu du tarif qui est proposé au mètre carré, qu'il sera impossible de retrouver quoi que ce soit à Genève.

Un député S rappelle que ce n'est pas la première démarche qui est entamée à Puplinge. Il demande si les pétitionnaires sont en lien avec l'association « Bien vivre à Puplinge ». M^{me} Argo répond par la négative. M^{me} Luscher précise qu'ils connaissent bien évidemment des membres de cette association.

Le même député se demande si la démarche n'aurait pas été plus forte si l'association avait participé aux tractations. M^{me} Argo mentionne que l'association n'était pas opposée à l'idée d'un développement de la prison du côté de la Seymaz ; elle ajoute que ce périmètre est pourtant magnifique, à proximité de la ville et mentionne que la perspective du projet des Dardelles est regrettable, ce d'autant plus qu'il existe d'autres solutions.

Le même député S demande si les pétitionnaires ont des liens avec la mairie. M^{me} Argo répond avoir des liens avec la mairie et sait qu'elle a rendu un préavis défavorable à l'égard de ce projet. Elle pense que de très nombreuses remarques et observations ont été faites au département par rapport à ce projet : elle ajoute que les bâtiments de Champ-Dollon sont peu esthétiques et remarque que la forêt ayant été abattue, ne cache plus les bâtiments. Elle répète que cette situation génère de nombreuses nuisances notamment la nuit puisque la prison éclaire tous les alentours.

Un député PLR demande ce qu'il en est des dysfonctionnements de Curabilis. Il explique ensuite que d'autres solutions ont été examinées notamment à la demande du Grand Conseil, sans succès. Il se demande dès lors, faute de solutions envisageables, ce qu'il faut faire.

M^{me} Argo répond que des bracelets électroniques pourraient être envisagés comme en Finlande ou en Suède.

Un député MCG demande si un nouvel établissement plus modeste pourrait être envisageable. M^{me} Luscher répond que ce serait évidemment préférable mais pense qu'une étude devrait accompagner un tel projet avec un état des lieux.

Le même député remarque que le canton doit se doter d'une nouvelle prison et observe que 97% des détenus n'ont pas de domicile. Il indique qu'il n'est donc pas possible de recourir à des bracelets électroniques.

M^{me} Argo se demande pourquoi la Brenaz n'a pas été conçue plus vaste. Le Président répond que cette question sera posée au Grand Conseil notamment par le biais de deux motions.

M^{me} Argo signale que la gravière d'Athenaz pourrait être une solution judicieuse puisqu'un établissement de cette nature n'en péjorerait pas le contexte.

Un député PLR déclare que ce sujet a été évoqué un grand nombre de fois à travers l'analyse des besoins, le traitement des projets et des demandes diverses et variées. Il ajoute que des solutions alternatives ont été étudiées au sein de la Commission des visiteurs et de la Commission des travaux et il pense que cette pétition est le fruit d'un groupe d'opposants de plus. Il mentionne qu'il n'est plus possible de continuer à interroger le ban et

l'arrière-ban de la République et il déclare qu'il convient de déposer cette pétition. Il observe encore que le recours à des bracelets électroniques est difficile compte tenu du profil des détenus ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. Il rappelle que la possibilité de créer une prison inter-cantonale a également été étudiée. Il évoque encore les groupes de pression qui visent à améliorer les conditions d'incarcération et mentionne que pour faire mieux, des locaux sont nécessaires. Il ne voit donc pas ce que cette pétition peut apporter de plus.

Le Président rappelle qu'un crédit pour le projet des Dardelles doit être validé dans quelques semaines par le Conseil d'Etat ; il rappelle encore que le calendrier de ce projet envisageait un début des travaux à l'automne 2018 et il pense que cette pétition arrive tardivement.

Un député MCG remarque qu'il y a en effet un problème et pense que le Conseil d'Etat pourrait y répondre. Il ajoute que les habitants veulent être renseignés sur la question de la faune notamment et demande le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député PLR ne pense pas qu'il faille se laisser prendre au jeu des pétitionnaires qui veulent obtenir un soutien. Il estime qu'il est nécessaire de déposer cette pétition sur le bureau.

Un député UDC déclare que son groupe compatit aux inquiétudes des pétitionnaires ; il pense que la situation est la résultante de mauvaises décisions prises par le passé promouvant le développement du canton et il ne croit pas qu'il soit possible, malheureusement, de s'opposer à ce projet.

Un député S déclare que si des auditions ne sont pas nécessaires, un renvoi au Conseil d'Etat semble judicieux.

Le Président passe alors au vote du renvoi de la P 2025 au Conseil d'Etat :

Pour : 7 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 3 MCG)

Non : 7 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Le renvoi est refusé.

Le Président passe au vote du dépôt de la P 2025 :

Pour : 6 (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC)

Abstentions : 8 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PLR, 3 MCG)

Le dépôt est accepté.

Pétition (2025-A)

MENACE sur la zone agricole de Puplinge

Mesdames et
Messieurs les députés,

1- Tous ensemble protégeons notre nature et sa biodiversité

Dans le cadre d'un projet carcéral gigantesque, une zone agricole de 107 934 m², longeant la Seymaz, va être anéantie pour laisser place à la plus grande infrastructure pénitentiaire d'exécution de peine en Suisse. Cette zone composée de champs, de cultures et de jardins, riche en arbres, dont certains centenaires (chênes, arbres têtards, hêtres rouges, conifères, fruitiers, etc.), abrite une incroyable faune (blaireaux, chevreuils, renards, lièvres, hérissons, chauve-souris, etc.), sans oublier la grande variété d'oiseaux, de batraciens, d'amphibiens et de serpents. Protégeons notre nature, refusons de la sacrifier, elle le mérite. C'est notre oxygène et celui de nos enfants.

2- Tous ensemble refusons ce projet démesuré et dévastateur

Ce projet de prison, de plus de 10 hectares, s'étendrait dans le prolongement des prisons existantes, Champ-Dollon, Favra, La Brenaz (1 et 2) et Curabilis. Ces quatre lieux de détention ont déjà fait l'objet d'un intense défrichage et déboisement sur la commune de Puplinge. Cet imposant édifice transformerait notre commune en une véritable cité carcérale. Près de 2000 personnes vivraient au sein de ces établissements, soit autant que les habitants du village de Puplinge.

3- Tous ensemble refusons le coût de 227 millions de francs pour la prison des Dardelles

Il ne faut pas omettre d'ajouter à ces 227 millions le coût de fonctionnement annuel de 64 millions ainsi que la rénovation prévue de la prison de Champ-Dollon pour un budget annoncé de 190 millions. Tout cela est absolument démesuré, tant en SUPERFICIE qu'en MILLIONS.

- 4- Tous ensemble refusons que la campagne de Puplinge devienne une vaste cité de détention pénitentiaire et disons NON à une 5^e prison sur le territoire genevois

Des terrains déclassés, libres de construction, existent dans d'autres cantons romands et pourraient accueillir ce projet pour la construction d'une prison INTERCANTONALE.

En signant cette pétition, vous faites savoir au Grand Conseil de l'Etat de Genève que vous êtes en désaccord avec ce projet carcéral et que vous êtes pour la sauvegarde de notre environnement.

N.B. 2285 signatures
M^{me} Jocelyne Augsburgger
Rue Peillonex 35
1225 Chêne-Bourg

LE PROBLEME DES ABORS ET DESEQUILIBRE DANS LA REGION :

Lors de la récolte des signatures, nous avons été touchés par le découragement des habitants de la région qui ont déjà vu plusieurs projets de grande ampleur se développer. L'hôpital psychiatrique de Belle Idée, l'hôpital gériatrique des Trois Chênes, Champ Dollon et plus récemment en 2008, la Brenaz, en 2011 Cento Rapido, en 2014 Curabilis, en 2015 Brenaz 2. Cela fait déjà beaucoup et l'agrandissement proposé ne rencontre de loin pas l'adhésion de tous, qui craignent, à juste titre, une zone de concentration massivement marginale et si peu amicale.

Cette appréhension est générée par la construction de la prison des Dardelles, l'espace entre les établissements ne sera plus que de quelques centaines de mètres. Et formeront un quartier à eux seuls. Alors, comment ne pas comprendre que les habitants qui seront à peine à trois cinquante cents mètres de ces nouveaux bâtiments craignent pour leur sécurité et pour celle de leurs enfants avec, je le rappelle, une école à proximité ? Bonjour l'ambiance quand vous croisez un détenu frustré et enragé !

De plus, la zone de Mon Idée est appelée à densifier sa population avec des projets de constructions de logements dont les communaux d'Ambilly, avec une 1^{ère} étape de 2400 habitations. Est-ce bien adapté de créer la plus grande prison de Suisse dans cette zone alors que nous avons déjà le plus grand centre de détention préventif ?

QUALITE DE VIE DE PLETHORE DE GENEVOIS :

Le chemin de Champ Dollon est prisé par les genevois. J'aimerais rappeler que cette zone de ressourcement en bordure de la Seymaz accueille de nombreux promeneurs dont des familles. La Seymaz a été renaturée ces dernières années le long du chemin de Champ Dollon débouchant sur la zone protégée de la source de notre rivière genevoise. L'agrandissement carcéral se marie peu avec ces activités essentielles aux habitants de notre canton et notamment pour les personnes habitant en ville qui viennent s'y régénérer régulièrement. Mais qui pourrait avoir plaisir à flâner et amener ces enfants en bordure d'enceinte à coté des barbelés dans une ambiance extrêmement sinistre comme c'est le cas de l'aménagement qui a été conçu derrière Champ-Dollon (en direction de Pimpling).

FAUNE ET FLORE :

Il y a une riche faune et flore aux abords de la Seymaz, ceci grâce à la rivière mais également aux haies et arbres locaux si diversifiés. *(des vieux arbres, des vergers dont des fruitiers à hautes tiges pour ne citer qu'eux)*. Mais la faune y est fragile et j'ai constaté depuis la destruction de la forêt pour la construction de Curabilis la disparition des salamandres, des blaireaux, des pics noir et de quasi toutes les chauves-souris (ceci n'étant sans doute pas une liste exhaustive) Un bétonnage de plus, un bétonnage plus grand que la superficie de la plaine de Plainpalais fait peur ! D'ailleurs les jeunes signataires de la pétition sont affectés par le bétonnage à outrance de la terre genevoise en songeant à ce que sera l'avenir « hors sol » de leurs enfants.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA PRISON :

La question de la prison et de la surpopulation, est endémique, plus on construit de prison, plus on incarcère et on a davantage tendance à incarcérer plus longtemps. Selon Bernard Lescaze, dans les années 1980, la durée moyenne des peines préventives étaient de moins d'un mois, selon les chiffres de 2015 elle est de trois mois. On incarcère donc 3x plus aujourd'hui. Si on le faisait moins en suivant les directives du nouveau code de procédure pénales il n'y aurait sans doute pas de surpopulation à Champ

Dollon. Et, en toute logique, on pourrait se demander pour quelles raisons les prisons préventives sont toutes trop pleines en Romandie alors, que ce n'est pas le cas dans les autres cantons suisses ? Encore une fois, le nouveau code de procédure pénale est-il appliqué différemment dans les cantons romands qu'ailleurs ? Le projet des Dardelles est-il réellement adapté aux besoins de notre canton aujourd'hui ? Construire des bâtiments aussi astronomiques sur des présumés besoins d'aujourd'hui ? Seront-ils les besoins de l'avenir ? *On a des exemples qui disent que non !* Notre politique carcérale a une influence directe sur la surpopulation de nos prisons. Et à ma connaissance, aucune étude neutre, (c'est-à-dire sans intérêts politiques, économiques ou personnels et sans a priori) n'a été faite pour dresser un bilan de situation de la politique carcérale à Genève et proposer diverses solutions. Dommage ! Car, il est si difficile pour les non-spécialistes de se faire une idée objective de la situation réelle, alors comment se prononcer pour les Dardelles, ou encore pire comment se projeter dans l'avenir ??? Sans ce recul, comment concevoir autre chose que cette fuite en avant permanente où il semble qu'on ne réagit qu'à l'urgence ?

CONCLUSION :

Avec ce projet, le domaine carcéral s'étendra sur un km le long du chemin de Champ Dollon, (qui en fait lui-même pas beaucoup plus).

On pollue une zone que les genevois aiment et notre seule rivière cantonale. On appauvrit la biodiversité et on met en péril des espèces animales.

On déséquilibre toute une région.

On atteint à la qualité et à la sécurité de la vie des habitants.

ET on creuse définitivement notre tombeau financier !!!!

COMPLEMENTS :

Afin de compléter mon exposé, j'aimerais rajouter que j'ai pléthore de questions notamment pour n'en citer que deux : pour quelles raisons le concordat latin ne semble-t-il ne pas fonctionner pour Genève ? Pour quelles raisons le département a-t-il ces dernières années décidé de fermer les petits établissements pénitenciers comme, par exemple, la maison d'arrêt de Riant-Parc ou encore la maison Montfleury ? Alors que cela faisait des places ailleurs que dans l'enceinte surpeuplée de C.D. ? Onéreux ! peut-être, mais pas plus que le budget des Dardelles. Ces petites structures font parties, à mon avis de la force du fédéralisme : de petites unités à taille humaines qui favorise l'intégration et la non récidive.

Enfin et pour conclure, j'aimerais apporter une remarque de professionnelle, puisque j'ai travaillé (en tant que travailleur social) à l'association Carrefour Prison aujourd'hui le REPER. Les structures de grandes envergures – comme le projet des Dardelles- créent une grande concentration carcérale qui pose des problèmes sécuritaires car il est difficile d'y gérer et de contenir les détenus. Ceci à tendance à augmenter et à entretenir la délinquance, ce qui permet facilement à la corruption de s'installer et rend la réinsertion plus difficile avec comme corollaires de hauts risques de récidives. Est-ce cela que nous désirons vraiment pour Genève ?

ERRATUM :

En toute fin je vous prie de m'excuser pour une erreur : les blaireaux n'ont pas disparus de la région car nous en avons vus hier !

Danielle Luscher

ANNEXE 2

Commission des pétitions du 26 mars 2018

Annexe P 2025

Quelques habitants présents sur les terrains voués à la construction des Dardelles, où une végétation diversifiée (sans pesticides) sauvage et locale constitue abris et garde manger:

Abeilles, castors, chevreuils, chouettes hulotte, chouettes effraie, cigognes, couleuvres à colliers, couleuvres d'Esculape, crapauds, écureuils, faisans, fauvettes à tête noire, fouines, frelons, geais, grenouilles, grillons, grimpereaux, hérissons, hermines blanches, lièvres, martin-pêcheur, mésanges, muscardins, orvets, papillons variés, pics vert et épeiches, pies, ramiers, renards, rossignols, sitelles, torchepots, tritons....



Depuis la destruction de la forêt pour la construction de Curabilis, les blaireaux, les salamandres, les pics noirs ainsi que les chauves-souris ont disparus de la région.



